



Publication immédiate

31 mai 2010

COMMUNIQUÉ

L'honorable Roy McMurtry annonce les résultats de la recherche sur les besoins juridiques civils du public en Ontario

Toronto – L'honorable R. Roy McMurtry, ancien juge en chef de l'Ontario, a publié aujourd'hui les résultats de la recherche de la première étude exhaustive sur les besoins juridiques civils de la population de l'Ontario. M. McMurtry préside le Comité directeur du projet sur les besoins juridiques civils de l'Ontario, une initiative entreprise avec le Barreau du Haut-Canada, Aide juridique Ontario et Pro Bono Law Ontario. Le projet a reçu un appui additionnel de la Fondation du droit de l'Ontario.

« Cette étude prouve que les besoins juridiques sont partout présents et se retrouvent dans la vie de nombreux Ontariens et Ontariennes à faible revenu et à revenu moyen, a déclaré M. McMurtry. Un sur trois Ontariens et Ontariennes à faible revenu et à revenu moyen a eu un problème juridique de nature non criminelle au cours des trois dernières années et un sur dix a eu de nombreux problèmes juridiques. »

« Le rapport montre comment AJO et les principaux organismes non gouvernementaux du secteur de la justice en Ontario collaborent à un but commun, à savoir l'amélioration de l'accès à la justice en Ontario. » a affirmé John McCamus, président du conseil d'administration, Aide juridique Ontario.

Les problèmes juridiques civils comprennent des renvois non justifiés, des évictions de logement, des procurations, des blessures personnelles, l'admissibilité à des services, et des dettes à la consommation. Résoudre ces problèmes peut signifier comparaître devant la cour, les tribunaux administratifs et les organismes de réglementation.

Les problèmes de droit de la famille sont considérés par les Ontariens de tous revenus comme importants à résoudre. D'autres besoins juridiques civils, cependant, peuvent être perturbateurs et durer longtemps, y compris les problèmes d'emploi et de blessures personnelles.

« Il est clair dans cette étude que les citoyens ont besoin d'aide pour comprendre l'appareil judiciaire et y accéder, a affirmé W. A. Derry Millar, le trésorier du Barreau. La complexité du système juridique peut devenir une barrière systémique à la justice. En même temps, quand les gens cherchent de l'aide, ils sont généralement très satisfaits des conseils qu'ils reçoivent des avocats et d'autres professionnels, dont les parajuristes. »

Le défi le plus important est de trouver des façons d'encourager plus de gens à se fier aux ressources qui leur sont offertes. Souvent, les gens ne trouvent pas d'aide juridique parce qu'ils ne savent pas où chercher ou ont l'impression qu'ils ne pourront pas se la payer.

L'étude révèle toutefois que la moitié des Ontariens à faible revenu et à revenu moyen qui ont eu des besoins juridiques civils ont pu avoir accès à de l'aide gratuite ou ont été capables de régler leurs problèmes juridiques pour moins de 1000 \$ en honoraires.

Il n'y a pas de panacée. L'étude souligne la nécessité de différencier les besoins des salariés à faible revenu et à revenu moyen, et d'adapter les réponses en conséquence. Elles doivent être multiples, diversifiées et intégrer des points d'accès et de service.

« Ce rapport continuera de prendre de la valeur à mesure que les trois partenaires du projet amélioreront leurs programmes et leurs services pour les Ontariens à faible et à moyen revenu qui cherchent à résoudre un besoin juridique civil. Nous croyons que d'autres organismes qui fournissent des services connexes en tireront aussi des connaissances, » a conclu Lorne Sossin, vice-président, Pro Bono Law Ontario.

Pour plus de renseignements sur le projet, y compris le rapport intégral, consultez le site web du Barreau à www.lsuc.on.ca

-30-

Source : Geneviève Proulx, 416-947-5202, Gproulx@lsuc.on.ca